

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 04 JUILLET 2016 ET 07 JUILLET 2014 portant création du D.U - FORMATION A LA DEMOCRATIE SANITAIRE
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.U - FORMATION A LA DEMOCRATIE SANITAIRE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR TOURETTE – TURGIS CATHERINE – PU/PH ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR REBILON MARYLINE - MCU-PH

MR Eric SALAT, Ingénieur Pédagogique en Démocratie en Santé à l'Université des Patients - Sorbonne Université,
Coordinateur des enseignements du diplôme « Démocratie en santé »

DR Agnès PETIT, Directrice de la Qualité des soins, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, Hôpitaux
Universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix – PH

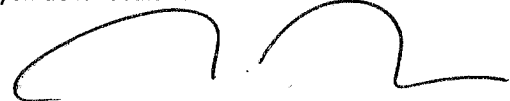
MME Carole ROGNON (Rapporteur) Formatrice de patients experts, titulaire du Master en ETP, consultante en Ingénierie-
Pédagogique à l'Université des Patients - UPMC-Sorbonne Universités -

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 03 mai 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU